

XIV^{ème} COLLOQUE DE L'ADDES

(Association pour le Développement de
la Documentation sur l'Economie Sociale)

Paris, le 28 janvier 1999

**TRAJECTOIRES ASSOCIATIVES ET MUTATIONS DE L'EMPLOI
DANS L'ECONOMIE SOCIALE**

**L'ETAT D'AVANCEMENT DES STATISTIQUES
SUR L'ECONOMIE SOCIALE**

Daniel RAULT
Délégation Interministérielle
à l'Innovation Sociale et à l'Economie Sociale

1) Connaissance de l'économie sociale : une priorité, les associations

Le champ de l'économie sociale a toujours été rapporté à celui sur lequel sont définies les missions de la DIES. Celles-ci ont été précisées à plusieurs reprises : "La Délégation a pour mission d'aider au développement des mutuelles, des coopératives ainsi que des associations dont les activités de production le assimilent à ces organismes, qui interviennent dans le domaine de l'économie sociale." (*décret du 15 décembre 1981*), "de proposer et de coordonner les mesures destinées à favoriser le développement des mutuelles, des coopératives et des associations intervenant dans le secteur de l'économie sociale." (*décret du 28 octobre 1991*), "de proposer et de coordonner les mesures destinées à favoriser le développement des mutuelles, des coopératives et des associations ;" (*décret du 27 mai 1998 portant extension des missions de la DIES*).

La définition du champ reste ouverte, appelant des clarifications dont l'essentiel devrait concerner la composante associative.

Les composantes coopératives et mutualistes, sans être figées, sont bien identifiées. Pour certaines familles qui en font partie, les données relatives à l'activité économique proprement dite sont extraites des sources statistiques sectorielles. C'est le cas, notamment, dans les secteurs de la banque et de l'assurance où l'économie sociale est rassemblée dans un petit nombre de très grands réseaux. Pour d'autres, comme les familles coopératives composées d'entreprises de très petite taille, ces données sont insuffisantes ou manquantes.

De façon malheureusement plus homogène, ces entreprises et organismes ne sont pas suffisamment connus dans leurs dimensions spécifiques d'économie sociale : composition de leur sociétariat, forme et importance des contributions gestionnaires bénévoles, modalités de participation des adhérents à leur vie interne. En ces domaines, ce sont plutôt des programmes d'études qui sembleraient les plus utiles, **travaux qui doivent être conduits en plein accord avec les représentants des secteurs intéressés.**

Une des questions que pose la connaissance (et dans une certaine mesure la reconnaissance) de l'économie sociale, est de formaliser sa « rencontre » avec le champ associatif. Inversement, la convergence d'associations, sur des questions importantes, avec les autres acteurs de l'économie sociale a montré que leur appartenance à ce domaine pouvait avoir des effets structurants sur nombre d'aspects de la vie associative.

L'aide que peut apporter l'approche statistique, du moins celle relevant de la statistique publique, à la formalisation de cette influence réciproque, permettra éventuellement d'en tester la qualité et la pertinence. **Cette question ne permet pas à elle seule, cependant, d'organiser un programme statistique**, programme qui doit embrasser l'ensemble des besoins relatifs à la vie associative.

La nouveauté de la demande initiée par le CNIS, et qui avait été confirmée par lettre du Premier Ministre au Directeur général de l'INSEE, était de ne concerner que la catégorie juridique « associations régies par la loi de 1901 ».

2) Un contexte nouveau pour les statistiques associatives

Le rapport de la Mission, finalisé pour l'automne dernier, a reçu l'aval du CNIS après examen par la Formation Commerce, services. M. Jean Marie NIVLET, Rapporteur général de la Mission, en a présenté la synthèse¹. Ce rapport est l'aboutissement de deux ans de travaux nourris de nombreuses contributions du Comité de pilotage et d'une investigation auprès d'une vingtaine de grands groupements et fédérations associatifs.

Le comité de pilotage a réuni des représentants du Conseil national de la vie associative, des principaux ministères concernés et du MEDEF, ainsi que des universitaires et des personnalités qualifiées.

L'élaboration du rapport a été en phase avec d'autres travaux menés sur les associations et dont l'ensemble apporte des éléments de clarification qui devraient faciliter à terme l'effort de production statistique et la coopération nécessaire avec ses utilisateurs. Un travail de clarification a été accompli, **auquel les assises de la vie associative, qui vont se tenir prochainement, devraient conférer toute sa dimension.**

Dans le même ordre d'idées, les perspectives qui seront tracées à cette occasion préciseront quels liens il conviendra d'établir entre des investissements de la statistique publique et le développement de programmes d'études spécifiques qui accompagne l'intérêt croissant porté par l'ensemble de la société aux activités associatives.

3) Les réponses de la statistique publique pour améliorer les statistiques sur le champ associatif

L'analyse de la demande

Dans un cadre différent, les difficultés restent du même ordre que celles rencontrées pour l'économie sociale. C'est l'entrée par le secteur d'activité ou la fonction (santé, éducation, tourisme, environnement) qui structure les grands dispositifs, système statistique d'entreprise et comptes nationaux, alors que l'entrée par la catégorie juridique est « transversale » aux cadres de la statistique publique, ce qui explique qu'un dispositif spécifique sur le domaine risque d'être assez lourd et coûteux.

¹ « Les actualités du CNIS », n°29 - décembre 1998

Le groupe de travail avait une mission d'ordre méthodologique, identifier les conditions d'organisation du système statistique relatif aux associations. Sa tâche n'était pas de rassembler des données statistiques. **Il s'est donc situé dans une perspective de long terme**, afin d'éclairer de façon précise l'importance que pourrait représenter pour la statistique publique elle-même un investissement durable sur les associations.

Sa première préoccupation a été d'analyser la demande propre des associations : « pour les associations, la priorité va autant à la demande de données de cadrage sur l'association et son environnement qu'à la prise en compte de la dimension associative avec, en particulier, **l'attente d'éléments de classification** permettant de structurer, de manière simple et cohérente, l'ensemble du champ considéré² ».

La demande des associations vis à vis de la statistique publique est cependant prudente. Celles-ci soulignent fortement le risque de banalisation de leurs activités que peut leur faire courir l'application aveugle des cadres statistiques mis en oeuvre pour décrire la production des entreprises. Il n'est pas suffisant d'observer que l'application du plan comptable, adaptée aux associations, permet, de façon analogue aux entreprises, le recueil de données financières. **Il reste à concevoir un cadre statistique adapté à la mesure du bénévolat et de sa contribution à la production de l'association** et, au-delà, identifier les principes spécifiques d'application qui permettent de rendre compte de leurs activités.

La Mission souligne que les secteurs où sont les associations regroupent également des organismes soumis aux normes de la comptabilité publique et que, par ailleurs, le cadre macro-économique de la comptabilité nationale classe une grande partie des associations en « administrations privées » ou « unités privées non marchandes ».

A ses yeux, la demande exprimée par les associations relève bien en priorité de la statistique microéconomique, à condition toutefois de tenir compte du fait que **l'articulation** de l'approche de la catégorie juridique « association régie par la loi de 1901 » avec l'entrée sectorielle habituelle pose le problème plus général de l'observation microéconomique des organismes et institutions non marchands. Rien n'assure que la transposition des systèmes existants en matière de statistique d'entreprise soit suffisante. La Mission suggère qu'un investissement nouveau soit envisagé.

Des recommandations pour le long terme

Le groupe de travail a formulé des propositions portant à la fois sur les outils statistiques à mettre en place et sur le cadre institutionnel le plus adéquat pour leur développement.

En exergue aux propositions de la Mission, celle-ci suggère de réfléchir, à terme, à la constitution « d'un système d'enquêtes d'organismes couvrant progressivement tout le champ d'action des opérateurs privés non marchands ». **La programmation d'opérations spécialisées sur le non marchand suppose une réflexion à approfondir au sein du CNIS.**

² J. M. NIVLET : synthèse des travaux de la Mission.

Il appartient aux acteurs concernés de faire porter cette perspective dans le cadre du dialogue permanent organisé au sein de cette instance entre producteurs et utilisateurs de l'information statistique. La DIES, pour ce qui la concerne, s'y emploiera.

Les propositions de la Mission, d'une part, désignent les sources statistiques stratégiques pour la statistique des associations et, d'autre part, préconisent un programme de travail pour donner une cohérence globale à l'utilisation de ces sources.

Le rapport confirme des priorités identifiées de longue date³ : peignage du répertoire SIRENE pour aboutir à un référentiel de qualité pour les associations en relation avec l'administration, « exploitation sur mesure » des DADS pour l'élaboration d'un tableau annuel de l'emploi, lancement d'une enquête sur le bénévolat dans les associations employeurs, mise en place d'un groupe de travail « Comptabilité publique-INSEE » sur les conditions d'observation des financements publics, mise en concordance des sources fiscales avec le répertoire SIRENE.

Les investissements proposés sur ces sources statistiques pourront porter leurs fruits progressivement. En alimentant le cadre statistique sur les associations, ils pourront bénéficier, en retour, des approfondissements réalisés : création d'une base de données sur les associations, préparation d'un ouvrage de synthèse annuel, mise en place et suivi annuel d'un panel d'associations (en liaison avec l'INSEE, le ministère de l'Intérieur et la direction des Journaux officiels), amélioration de la coordination des études et valorisation des synergies.

Les actions immédiates

Une concertation est en cours qui permettra de hiérarchiser plus précisément les propositions ou éléments de propositions du rapport qui seront retenus pour le court terme.

L'INSEE, pour sa part, retient comme action prioritaire le travail de constitution d'**un référentiel d'information sur les associations**, en priorité sur celles qui concentrent le plus grand poids économique. Des progrès importants peuvent être acquis par l'amélioration de **la connaissance de l'emploi salarié des associations**, en se fondant, notamment sur les DADS et à la condition de bien préciser les types d'emplois observés. Parallèlement, il convient de d'examiner les conditions techniques **d'une appréhension statistique du bénévolat** concourant à la production de l'association.

Ces premiers travaux seraient situés sous la responsabilité de l'INSEE en concertation étroite avec la DIES.

Pour sa part, la DIES, dont le caractère interministériel lui permet d'assurer un rôle d'interface entre l'ensemble des interlocuteurs, aurait la responsabilité de faire émerger les priorités, tout en s'appuyant, du côté de l'offre, sur l'ensemble des services statistiques ministériels. Il lui reviendrait, dans ce schéma, de produire **un rapport annuel sur les associations** en faisant la synthèse des informations disponibles et en veillant au progrès des connaissances.

³ Rapport de Mme C. PADIEU « Statistiques de l'économie sociale » - février 1990